Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260407-34TRSFRESASSFA-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 034/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 mars

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DUVAL
Absent :
Amélie DELLEMMES est nommée secrétaire de séance.

Objet : Transfert des résultats du budget annexe assainissement à l'EPCI FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

- la délibération 060/2025 du 25 novembre, concernant la reprise de compétence de l'assainissement par Fougères Agglomération ainsi que la clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025. Il y a donc lieu de transférer tout ou partiellement le résultat du budget annexe Assainissement à Fougères Agglomération.

- Le budget Assainissement a été créé en 2001. De 2004 à 2012, le budget principal a versé une subvention d'équilibre au budget Assainissement.

- Le service assainissement a été entièrement géré par la commune y compris la facturation. De 2001 à 2020, les charges de personnel ont été prises en charge par le budget principal

Monsieur le Maire propose

- de conserver l'excèdent de fonctionnement et de reverser uniquement l'excédent d'investissement du budget Assainissement à Fougères Agglomération

Apres en avoir délibéré, par 11 voix pour, les membres du conseil municipal décident

- de conserver l'excédent de fonctionnement du budget annexe Assainissement
- de transférer à Fougères agglomération l'excédent d'investissement pour un montant de 9 407,15 €
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette décision

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Le MAIRE

Roger BUFFET

MONTHAULT MAIRIE 35420 (ILLE-ET-VILAINE)

Pour Copie Conforme
La Secrétaire

Amélie DELLEMMES

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :